

16/03/1987 - B -  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE TRAVAIL, DE LA SECURITE  
SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-  
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 87/543 du 5/IC/87  
MTSSJ/DGFP/DGPCE.  
Portant intégration et nomination de certain  
candidats, dans les cadres de la catégorie  
hiérarchie I, des Services Sociaux (Santé  
Publique), en tête, Monsieur GOMA-LOEMBE  
Hervé.-

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS/ :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratifica  
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification d  
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut Gén  
ral des Fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant les règle  
ment sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 65/44 du 12/2/65) abrogeant et remplaçant  
le décret n° 63/376 du 22/11/63, fixant le statut commun des cadres de  
la catégorie A, hiérarchie I, de la Santé Publique ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant les règle  
ments des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962, fixant la  
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 du 3 Février  
1962 portant statut Général des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à  
la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Et  
at ;

(/u le décret n° 63/81/FP/ED du 26/3/1963, fixant les con  
ditions dans lesquelles sont effectués des stage probatoires que doi  
vent subir les Fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7  
et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglemen  
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen  
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car  
re et reclassements notamment en son article 1er, § 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962,  
fixant les échelons et grades indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nominatio  
du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 87/481 du 20 Août 1987, portant no  
mination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 87/482 du 20 Août 1986, portant Or  
ganisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le co  
cruit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements,  
révisions des situations Administratives des Agents de l'Etat ;

(/u la lettre n° 056 /DGSP/DSAF/SP1. du 21/3/87)  
du Directeur des Services Administratifs et Financiers à la Direc  
tion Générale de la Santé Publique, transmettant les dossiers des

D.G.B. :

D.C.F. :

DECRETE

*Jbq.*

**ARTICLE 1ER.**- En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12/2/1965 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, obtenu en 1986 à l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, Hiérarchie I, des Services Sociaux (Santé Publique), et nommés au grade de Médecin de 4° échelon Stagiaire, indice 1110.-

- *Jbq.* **CEMA-LOEMBE** Hervé, né le 28 Octobre 1955 à Pointe-Noire
- *Jbq.* **ITOUA Jean-Marie**, né le 04 Mars 1961 à Brazzaville .-

**ARTICLE 2.**- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.-

**ARTICLE 3.**- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré et publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 5 OCTOBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux  
Ministre du Travail, de la Sécurité  
Sociale et de la Justice, Garde des Sceaux.

*Diendonné KIMBEMBE*

*Ange Edouard POUNGUI*

Commandant Diendonné KIMBEMBE.-

Ange Edouard POUNGUI.-

**AMPLIATIONS :**

- JORPC.....1
- DGFP/DGPCE.....3
- DGFP/BST.....1
- DGB.....3
- DCF.....1
- MSAS.....1
- DGSP.....3
- INTERESSES.....2
- DOSSIERS.....6
- S.C.G./BC.....2

*[Handwritten signature/initials]*